

Stuttgard, Août 1943

Document No.

CROIX-ROUGE POLONAISE

Rapport résumé d'activité

I. Organisation :

- a) La Croix-Rouge Polonaise a été constituée au mois de février 1919.
- b) Le Comité Central se compose de onze membres. Ce nombre peut être augmenté jusqu'à quatorze membres.

En principe le Comité Central est élu par le Conseil Central de la Croix-Rouge Polonaise pour un espace de trois ans. Par suite de la Guerre le Comité Central actuel a été nommé en 1945 par le Ministre de la Défense Nationale conformément aux Statuts de la Croix-Rouge Polonaise édictés en 1936.

- c) La Croix-Rouge Polonaise poursuit diverses activités en corrélation avec le Ministère de la Défense Nationale, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Assistance Sociale et le Ministère de l'Instruction.
- d) La Croix-Rouge Polonaise compte 6006 employés rénumérés et 3427 fonctionnaires bénévoles.  
Total 9433 personnes.
- e) La Pologne est divisée en quatorze Comités Régionaux de la Croix-Rouge Polonaise. Chaque Comité Régional a sur son territoire des Sections locales, dont le nombre dans toute la Pologne s'étend à 314.

Les Cercles de la Croix-Rouge Polonaise travaillent dans le cadre des Sections. Il y a 23.524 Cercles de la Croix-Rouge Polonaise en Pologne. Auprès des Comités Régionaux et des Sections locales existent des Comités consultatifs. Neuf Délégations de la Croix-Rouge Polonaise travaillent à l'étranger.

- f) Le Président du Comité Central est le Colonel médecin Bronislas Kostkiewicz. Le directeur des organes exécutifs de la Croix-Rouge Polonaise est M. Thadée Kalicki nommé par le Comité Central.

## II. Organisation et financement de la Société :

a) Chaque personne peut devenir membre de la Croix-Rouge polonaise sans égard à sa provenance, à ses convictions politiques, ou à sa situation sociale.

b) le nombre des membres de la Croix-Rouge Polonaise est le suivant :

5,219 cercles d'adultes	802.967 membres
24 cercles de Jeunesse dans les écoles supérieures	7.989 "
184 cercles de Jeunesse en dehors des écoles	7.106 "
18.097 cercles de Jeunesse dans les écoles primaires	<u>1,433.008 "</u>
Total :	2.251.070 membres

c) les revenus de la Croix-Rouge Polonaise proviennent des sources suivantes :

1. Cotisations des membres,	8 % du budget
2. Offrandes, dons, quêtes,	27 %
3. Les rétributions prélevées dans les hôpitaux et les dispensaires de la Croix-Rouge Polonaise,	31 %
4. Subventions versées par l'Etat pour l'exécution des travaux compris dans le plan du gouvernement,	25 %
5. Taxes prélevées sur les billets de spectacles	9 %

d) Chaque année on organise au printemps une "Semaine de la Croix-Rouge" qui est un excellent moyen de propagande et assure un revenu considérable.

## III. Activités principales en temps de guerre.

Au début de la guerre la Croix-Rouge Polonaise a organisé :

1. des équipes de secouristes pour venir en aide à la population civile victime des bombardements;
2. des hôpitaux pour les soldats blessés et malades;

3. a secouru les réfugiés qui fuyaient les hostilités ou étaient déportés par les Allemands, en organisant des postes de secours sanitaires et de ravitaillement des centres d'accueil, des cuisines populaires et des cantines.

4. servait d'intermédiaire entre les prisonniers de guerre parqués provisoirement dans les camps de prisonniers en Pologne et leurs familles. - ce qui était d'autant plus important que la poste et les trains ne fonctionnaient pas à ce moment;

5. fournissait des vivres et des vêtements aux prisonniers de guerre;

6. dirigeait dès les premiers jours de la guerre le Bureau de recherches.

Les autorités allemandes réduisaient progressivement l'activité de la Croix-Rouge Polonaise et les possibilités de son travail.

Les autorités allemandes confisquèrent les entrepôts et les stocks de matériel sanitaire - bloquèrent les fonds de la Croix-Rouge dans les banques, interdirent le recrutement de nouveaux membres et la collecte des cotisations, confisquèrent les hôpitaux avec les installations qui avaient été offertes par le public. Finalement, les autorités allemandes créèrent le Conseil Central d'Assistance (RadaGłówna Opiekuncza) qui leur était complètement subordonné et auquel on transmet toutes les activités de la Croix-Rouge Polonaise, -ne laissant à cette dernière que le Bureau des Recherches et l'Assistance aux prisonniers de-guerre réduite à l'expédition des colis. L'envoi des colis s'étendit aussi aux personnes détenues dans les prisons et dans les camps de concentration.

Même la distribution des dons étrangers destinés à la Croix-Rouge était-effectuée sous la pression allemande par le Conseil Central d'Assistance.

Pendant l'insurrection de Varsovie la Croix-Rouge Polonaise dirigea une activité sanitaire très renforcée, qui fut un véritable examen pour le jeune personnel de la Croix-Rouge Polonaise dressé pendant les cours clandestins de secourisme.

- Dans les pays étrangers la Croix-Rouge Polonaise s'occupait spécialement des réfugiés polonais dispersés dans les pays européens et asiatiques et organisait de partout l'envoi de colis pour les prisonniers de guerre détenus en Allemagne.

Les agences de la Croix-Rouge Polonaise étaient spécialement actives en France, en Hongrie et en Palestine. Le Bureau central de la Croix-Rouge Polonaise à l'étranger était installé à Londres.

#### IV. Activité présente et plans d'avenir.

A mesure que le territoire de la Pologne était progressivement libéré des occupants par l'Armée Rouge et l'Armée Polonaise, la Croix-Rouge Polonaise développait son activité dans deux directions : assistance et secours sanitaires.

1. Au point de vue sanitaire, la Croix-Rouge polonaise organisait des hôpitaux, des dispensaires, des postes sanitaires, des Centres de Santé, des infirmeries etc. Il faut surtout signaler les hôpitaux destinés aux victimes de l'insurrection de Varsovie et l'hôpital pour les ex-détenus du camp d'Oswiecim.

2. Dans le domaine de l'assistance la Croix-Rouge Polonaise venait en aide à des millions de Polonais rapatriés en Pologne après des années de vie errante dans les camps, et de travaux forcés, ainsi qu'à d'autres millions de polonais de la population locale arrivée au dernier degré d'épuisement, habitant des terrains tellement ravagés par la guerre qu'on les a appelés "les terrains désertiques". En 1945 la Croix-Rouge Polonaise a pénétré dans chaque village polonais. Actuellement il y a 297 postes d'assistance dirigés par la Croix-Rouge polonaise.

Dans la première période d'après-guerre l'activité de la Croix-Rouge Polonaise était forcément orientée vers les besoins les plus urgents. Actuellement cette activité est comprise dans le plan général qui tend à porter remède aux suites d'évènements imprévus. A partir de l'année 1947, la Croix-Rouge polonaise a pu élaborer un programme coordonné avec le plan économique du pays tout entier.

a) La Croix-Rouge Polonaise porte secours d'urgence en cas de calamités naturelles. Elle a prouvé sa compétence pendant l'inondation qui a atteint la Pologne au mois de mars 1947.

En ce moment, la Pologne si terriblement dévastée par la guerre, n'est pas encore en état de porter secours aux pays étrangers en cas de calamités naturelles.

b) Au point de vue de l'hygiène la Croix-Rouge Polonaise dirige simultanément une activité préventive de même qu'une activité curative. L'activité préventive comprend la lutte contre l'alcoolisme, contre la tuberculose, contre les maladies vénériennes et les épidémies, la distribution de remèdes pour maintenir la propreté et de petites pharmacies, l'organisation de postes d'assistance pour la mère et l'enfant, l'organisation de bains populaires, de postes de secours sur route. Le travail dans ce domaine constitue actuellement la tâche principale de la Croix-Rouge Polonaise qui doit tendre en premier lieu à relever le niveau de l'hygiène parmi les masses populaires aussi bien à la campagne que dans les grands centres industriels.

L'activité curative est menée dans les établissements fermés tels qu'hôpitaux, sanatoria, homes pour convalescents etc. ainsi que dans les postes dits "ouverts" tels que les cliniques mobiles, les dispensaires et les postes d'hygiène rurale.

On compte actuellement 1.393 agences sanitaires de la

Croix-Rouge Polonaise en commençant par les petits postes de secours sur route et les maisons de désinfection et en finissant par les hôpitaux et les stations de transfusion du sang. Le problème de la transfusion du sang est confié exclusivement à la Croix-Rouge Polonaise qui dirige un institut et quatre stations de transfusion sanguine, et se propose d'organiser des stations de transfusion dans les 14 chef-lieux de ses Comités régionaux.

c) Au point de vue nursing la Pologne manque beaucoup de personnel qualifié. Immédiatement après la libération du pays, la Croix-Rouge Polonaise s'est mise à la besogne et a organisé une série de cours de trois mois et de six mois pour les auxiliaires bénévoles, les hygiénistes rurales, les secouristes. Il y a en ce moment 4 écoles d'infirmières de la Croix-Rouge Polonaise qui comptent 405 étudiantes. Le programme des activités futures prévoit six écoles d'infirmières qui fonctionneront auprès d'hôpitaux modèles de la Croix-Rouge Polonaise.

d) La Croix-Rouge de la Jeunesse Polonaise s'est extrêmement développée pendant les années d'après-guerre aussi bien au point de vue du nombre de membres que celui des travaux exécutés. Les Juniors prennent une part active à la distribution des dons arrivés de l'étranger et cultivent assidûment la correspondance interscolaire et l'échange d'albums avec les pays étrangers. La Section de la Jeunesse édite un Magazine intitulé "Czyn Młodzieży" (l'Action des Jeunes).

Le Comité Central de la Croix-Rouge Polonaise édite le magazine mensuel "Jestem".

e) Les relations de la Croix-Rouge Polonaise avec le Gouvernement se basent sur le fait que la Croix-Rouge s'est engagée à accomplir certaines tâches d'une importance capitale dans le plan général de l'économie nationale, telles que la préparation de l'hygiène, la transfusion du sang, les secours d'urgence en cas de calamités naturelles, le bureau de recherches et une aide efficace dans l'action de rapatriement. La Croix-Rouge Polonaise conserve son entière autonomie et confère dans chaque cas particulier avec le Ministère compétent.

Sur le plan international, la Croix-Rouge Polonaise participe aux travaux de la Ligue des Croix-Rouges. La Croix-Rouge Polonaise insiste tout spécialement sur le maintien de la Paix, considérant qu'actuellement c'est là le problème principal qui doit absorber la Croix-Rouge, laquelle a non seulement pour mission de mitiger la souffrance humaine, mais doit aussi contribuer à la prévenir.

V. Pendant la guerre et surtout pendant les années d'après-guerre, la Croix-Rouge Polonaise a été constamment assistée par les Croix-Rouges nationales des pays qui furent moins cruellement éprouvés par la guerre que la Pologne. Cette assistance s'est manifestée en dons d'argent, en colis de vêtements, de vivres, de remèdes destinés pendant la guerre aux prisonniers polonais et à la population civile, en stocks

immenses de marchandises envoyés pendant les premières années d'après-guerre, en médicaments et en équipement technico-médical destinés aux hôpitaux et aux autres institutions de la Croix-Rouge.

Ces dons sont arrivés de tous les continents, et la liste des donateurs est bien longue. Toute la nation polonaise et la Croix-Rouge Polonaise éprouvent une vive reconnaissance à l'égard de tous ceux qui lui sont venus en aide et ressentiront toujours une profonde gratitude envers les Croix-Rouges soeurs.